

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/004

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4)

**Mise à disposition à la ville par l'EPF
du foncier démoli sur le site
des anciens abattoirs**

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240207-DEL4CM722024-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme BRISBART,
Mme SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/001), Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHEN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Par délibération n°19 du conseil municipal du 19 février 2015, la Ville de Hazebrouck a décidé de solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés dans le cadre de 5 opérations selon les modalités définies par convention opérationnelle.

Au nombre de ces opérations, figure celle reprise sous l'intitulé « Hazebrouck, les abords de l'abattoir », qui concerne la friche dite « des anciens abattoirs ». Cet ancien site industriel situé à proximité immédiate du cœur de ville est destiné à être entièrement démoli.

La convention opérationnelle signée le 10 juin 2015 arrivant à échéance en juin 2020, il a été décidé, lors du conseil d'administration de l'EPF du 29 novembre 2019, la prolongation de cette dernière sous forme d'un avenant n°01, pour une durée de trois ans, afin de réaliser la déconstruction du bâtiment.

Un second avenant a été signé le 16 novembre 2023 permettant à la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre de terminer les études sur la requalification de ce foncier en vue notamment d'y accueillir un pôle d'excellence agroéconomique. Cet avenant prolonge la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Une première phase de travaux de déconstruction menée par l'EPF s'est déroulée de fin 2022 à avril 2023. Elle laisse dorénavant place à un espace vert temporaire clôturé non utilisé, à entretenir. Une seconde phase de travaux interviendra afin de poursuivre la démolition du reste du site.

L'EPF n'ayant pas vocation à assurer l'entretien de ces espaces une fois déconstruit, il a été proposé à la commune d'en assurer la gestion, l'entretien et la surveillance via une mise à disposition en attendant la cession définitive du site.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :



- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'EPF la convention de mise à disposition dudit site et tous documents afférents à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND